

Industrie automobile: règlements techniques mondiaux pour les véhicules à roues et pièces. Accord parallèle CEE/NU

1999/0011(AVC) - 25/11/1999

La commission a adopté le rapport (procédure: avis conforme) de M. Guido BODRATO (PPE/DE, I) qui recommande que le Parlement donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil sur "l'accord parallèle". Le rapport considère qu'étant donné que la participation de la CE à l'accord parallèle revêt une importance décisive, elle devra être placée en mesure, dans les meilleurs délais, d'adhérer à cet accord au travers de l'avis conforme du Parlement en ce qui concerne sa conclusion, ne serait-ce que parce que la Communauté a toujours pris les devants s'agissant d'harmonisation technique internationale.